

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
2026-32

Objet de la délibération
Sanitaires Ecole Gutenberg : avenant n°1, lot n° 11 BOULFRAY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Date de la convocation
20/04/2026

Date d'affichage
20/04/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 30/04/2026

Et

Publication ou notification du :
30/04/2026

L'an 2026 et le 27 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : ALICOT Josiane, LECOMTE Sophie, OUARDIRHI Roselyne, PETIT Emilie, ROCABOY Martine, VIVET Marie-Christine, VOLET Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane, MOUTON Julien, ROGER Stéphane

Invitée : Mme NEVEU Magali

A été nommé(e) secrétaire : Mme OUARDIRHI Roselyne

Objet : Sanitaires Ecole Gutenberg : avenant n°1, lot n° 11 BOULFRAY

Le premier adjoint prend la parole pour rendre compte de sa présence à la dernière réunion de chantier. Il informe le Conseil Municipal qu'un ajustement a été nécessaire concernant le lot peinture confié à l'entreprise BOULFRAY.

En raison d'une consommation de matériaux réelle inférieure aux estimations initiales du marché, l'entreprise a dressé un avenant en moins-value d'un montant de 1 467,13 € TTC.

Par conséquent, le montant global définitif du marché est révisé comme suit :

- Ancien montant du marché : 3 039,44 € TTC
- Montant de la moins-value : - 1 467,13 € TTC
- Nouveau montant total du marché : 1 572,31 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, prend acte de cette diminution du coût des travaux et valide les termes de cet avenant

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Pascal BOURGOIN

